

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

Jeudi dernier M. Decrais, Ministre des Colonies, a donné un dîner en l'honneur de S. A. S. le Prince Albert. Parmi les convives se trouvaient M. Waldeck-Rousseau, Président du Conseil, M. Delcassé, Ministre des Affaires Etrangères, et le Comte Balny d'Avricourt, Ministre de Monaco à Paris.

M. J. Maurel, nommé par Ordonnance Souveraine juge au Tribunal Supérieur, a prêté serment vendredi dernier, en audience solennelle, et a été installé dans ses nouvelles fonctions.

Le Maire de la ville de Monaco rappelle aux habitants les prescriptions de l'article 145 de l'Ordonnance du 6 juin 1867, concernant les baigneurs :

ARTICLE PREMIER. — Il est expressément défendu à toute personne de se baigner le long du boulevard, depuis l'établissement des Bains de mer jusqu'à l'usine de l'Electricité, quartier de Monte Carlo.

ART. 2. — Tout individu pourra se baigner sur les plages du Tenao et de Larvotto, ainsi que sur les plages du Canton et de Fontvieille, s'il est revêtu d'un caleçon ou de tout autre vêtement.

ART. 3. — Les contrevenants seront passibles d'une amende de 7 à 15 francs, conformément à l'article 191 de l'Ordonnance précitée.

ART. 4. — Le Directeur de la Police et le Commandant des Carabiniers sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La dernière des processions consacrées à la Fête-Dieu a eu lieu dimanche dernier, à la paroisse Saint-Charles à Monte Carlo, au milieu d'une double haie de fidèles. Le cortège, sorti de Saint-Charles à 4 heures, a parcouru successivement le boulevard des Moulins, le boulevard du Nord, l'avenue Roqueville, l'avenue de la Costa, pour rentrer à la paroisse par l'avenue Saint-Charles. Deux magnifiques reposoirs se dressaient l'un sur la place des Moulins, l'autre à l'entrée de l'impasse de la Fontaine. La bénédiction a été donnée par M^{sr} Guyotte, vicaire général, tandis que la Société Philharmonique exécutait de remarquables morceaux de musique sacrée.

A 5 heures et demie, la procession rentrait à Saint-Charles où avait lieu un Salut Solennel qui terminait cette belle fête religieuse.

Mercredi dernier a été célébré le mariage de M^{lle} Léonie Ajani, fille de M. le Ch^{er} Ajani, membre de la Commission communale et entrepreneur de la Cathédrale, avec M. le docteur Corniglion.

Les témoins étaient : pour la mariée, M. le comte Bertora et M. le marquis Bajola Parisani

de Cagiano, son beau-frère, et pour le marié, M. Philippe Corniglion, notaire, son frère, et M. le docteur Paul Simon, son beau-frère.

* * *

Cette semaine, également, à l'église Saint-Charles, a eu lieu le mariage de M^{lle} Jeanne Desportes, fille de M. Desportes, directeur de l'Economat de la Société des Bains de Mer, avec M. le comte Jean Cordella.

La Société Chorale l'*Avenir* prépare pour le 30 juin prochain un grand festival qui sera donné sur la promenade Sainte-Barbe, à Monaco.

Le programme, très brillant, comportera les attractions les plus variées. En voici, au surplus, le détail tel qu'il nous a été communiqué :

A 1 h. 1/2, à la gare, réception de la Société Chorale l'*Avenir* de Cannes (directeur, M. Dahon), et défilé. A 2 heures, dans l'enceinte de la fête, kermesse (tous les numéros gagnants). Concours de tir : Ouverture du concours le 30 juin, à 9 heures du matin ; clôture le 7 juillet, à 10 heures du soir.

Exercices de gymnastique, exécutés par l'*Etoile* (président, M. Rocchesani) ; Concert vocal et instrumental donné par la *Société Philharmonique* (directeur, M. Schwentzer), l'*Estudiantina Monégasque* (directeur, M. Roccatani) et l'*Avenir* de Monaco (directeur, M. Nef). — Bal d'enfants.

A 9 heures du soir, grand concert vocal et instrumental donné par les Sociétés Chorales l'*Avenir* de Cannes et l'*Avenir* de Monaco, ainsi que par les Sociétés la *Lyre Monégasque* (directeur, M. Bricoux) et l'*Accord Parfait* (directeur, M. Bonino). Continuation de la kermesse et du concours de tir.

A 10 heures, bal à grand orchestre, les deux premières danses seront chantées par l'*Avenir* de Monaco.

Prix des entrées (après-midi) : entrée : 0,50 ; concert et bal d'enfant : 0,50. — Soir : entrée, 0,50 ; entrée générale, concert et bal, 2 fr. ; tribune, 1 fr.

Cette fête, qui promet d'être très réussie, inaugurera de la manière la plus attrayante la série de nos réjouissances estivales. Nous en rendrons compte en temps et lieu.

Dans son audience du 13 juin, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Grinda Honoré, né à Monaco (de parents étrangers), le 26 août 1882, boulanger, demeurant à Marseille, six jours de prison et 16 fr. d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Vivaldo Antoine, né Rocca-Cigliè (Italie), le 31 janvier 1882, chasseur d'hôtel, à Monte Carlo, deux mois de prison et 50 francs d'amende (par défaut), pour suppression de lettre ;

Suetta Joseph, né à Calvisio, commune de Finalpia (Italie), le 23 octobre 1881, jardinier, sans domicile connu, trois mois de prison (par défaut) pour vol.

Lettre de Paris

Paris, 16 juin 1901.

Au pied d'une haute stèle de pierre, une femme longuement drapée, symbolisant l'éducation nationale, enlace d'un geste de protection un jeune enfant debout et attentif. Au sommet du monument, le buste simple, expressif et vrai d'Eugène Spuller. Telle est l'œuvre du sculpteur Gasq, autour de laquelle étaient groupés la semaine dernière, dans

le cimetière du Père-Lachaise, tous les amis de Spuller. La cérémonie a été imposante et le comité qui, sous la présidence d'honneur de M. Loubet, alors au Sénat, avait pris en 1896 l'initiative de cette commémoration, a eu la satisfaction de voir se presser autour de lui, de nombreux admirateurs du vrai républicain mort il y a cinq ans à peine.

M. Fallières a retracé à larges traits la vie entière de Spuller, polémiste ardent pendant les dernières années de l'Empire, journaliste brillant et de haute probité après la guerre, député, sénateur, puis ministre, grand-maître de l'Université, appelé enfin à s'occuper de ce grave problème qui l'avait toujours passionné : l'éducation nationale :

« Qu'on ne s'étonne donc pas de le voir, pendant plus de vingt ans de sa vie, simple citoyen, député, sénateur, ministre, se livrer à une sorte d'apostolat civique et se faire, aux quatre coins de la France, dans des conférences populaires où se traduisent les généreuses ardeurs de sa foi politique, l'instituteur désintéressé de la démocratie. Dans le choix de ses leçons, ses préférences vont à l'histoire de la Révolution. Il explique ses origines et ses principes, ses grandeurs et ses misères. Il célèbre les admirables créations de son génie et les victoires de ses armées. Il dit la vie de ses orateurs, de ses philosophes, de ses hommes d'Etat et de ses capitaines. Il montre la pensée humaine affranchie aspirant, pour un peuple qui a brisé ses liens, à plus de droit, plus de justice, plus de lumière. Il remue les consciences par le mâle langage de la raison, de la franchise et du devoir. »

M. Paul Deschanel a rendu justice au rôle important joué par Spuller auprès de Gambetta, dont il fut plus d'une fois le bon conseiller, notamment quand il le poussa vivement à prononcer le fameux discours de Bordeaux :

« Non, certes, que, en cette rencontre ni en aucune autre, Gambetta n'ait été que l'écho de son ami : et déjà son discours sur le plébiscite, prononcé au Corps législatif avant la guerre, avait fait pressentir cette politique nouvelle : mais Spuller, lui non plus, ne fut pas seulement un écho. Il nous apparaît ici avec sa pensée et sa volonté propres, avec sa physionomie originale, et cette physionomie est celle d'un homme d'Etat. »

Aux yeux de Spuller, l'instrument nécessaire des hautes destinées que Gambetta et lui rêvaient pour la France était l'éducation du peuple. Comme les hommes de cette révolution française dont il était le fils reconnaissant et enthousiaste, comme Mirabeau, Talleyrand, Condorcet, Lakanal, Daunou, dont l'œuvre lui était familière, il y voyait la grande affaire d'un gouvernement démocratique. Il savait, pour l'avoir lui-même conté en 1869 dans une étude sur l'Allemagne, par quel énergique système d'éducation les Stein et les Hardemberg avaient, après Iéna, rénové la Prusse et préparé ses revanches. Et aussi il considérait l'éducation populaire comme la préface de la question sociale, car si nous voulons que les ouvriers prennent de plus en plus la direction de leurs destinées, nous les devons mettre d'abord en état d'exercer le rôle plus haut que nous souhaitons pour eux. »

Tel fut son but et telle est l'origine de son long effort ; ainsi ce contemplatif, épris des livres, se jeta volontairement dans le plus pénible apostolat. C'est M. Liard qui nous l'a montré en quelques phrases vibrantes tel qu'il vécut au cours de ses tournées ministérielles, dont les fatigues aggravaient son mal.

Quant au discours prononcé par M. Waldeck-Rousseau, il a été un parallèle éloquent entre Gambetta et Spuller, et en voici les passages principaux :

« L'utopie, la promesse de l'absolu n'est qu'une courtisanerie pernicieuse, plus dangereuse à une démocratie qu'aux princes dont l'âme peut se corrompre sans que l'âme du peuple soit corrompue. L'abondance des promesses n'est pas seulement inférieure à la science des réalisations, elle

en est l'ennemie la plus redoutable. La volonté de tout embrasser et de tout résoudre n'est qu'un vain semblant de force et le déguisement souvent hypocrite d'une bruyante impuissance.

« Tout s'élabore lentement dans la politique, dans les sociétés, dans les gouvernements comme dans la nature. Il ne suffit pas de sérier les opérations ; elles ne peuvent se succéder que dans un ordre logique, et la plus parfaite est subordonnée à la plus élémentaire. Cette science, qu'il est aisé aujourd'hui de formuler en maximes, Gambetta l'affirma par tous ses actes. Spuller l'établit et la propagea par ses écrits et par ses discours.

« Et maintenant que cette commémoration fait revivre le souvenir de ces deux hommes, nous ressentons plus profondément la douleur de les avoir perdus. Nous comprenons combien ils ont manqué à la République. Dans les crises humiliantes ou périlleuses que nous avons traversées, de quel prix eût été le conseil expérimenté de l'un, la puissante autorité de l'autre. Ils n'eussent voulu laisser à personne le mérite d'en braver les dangers ou d'en conjurer les menaces.

« Le nom de Spuller restera dans l'histoire, inséparable de celui de Gambetta. Cet ami rare, ce bon serviteur de la démocratie n'eût pas souhaité de plus haute et de plus douce récompense. »

Ils sont bien curieux, bien évocateurs les nouveaux objets que le distingué archéologue Gayet expose depuis hier au musée Guimet. Déjà les fouilles d'Antinoë avaient excité l'intérêt du monde des savants et des artistes. Les dernières découvertes sont plus saisissantes encore et Tout-Paris va certainement défilier devant le corps de Thais, la célèbre courtisane grecque, qui, en dehors d'autres amours célèbres, fut la maîtresse du poète comique Ménandre et d'Alexandre, roi de Macédoine, et la femme de Ptolémée, roi d'Egypte, à qui elle donna deux enfants.

M. Gayet a découvert les restes de Thais dans le vaste cimetière d'Antinoë, qui se trouve sur la rive droite du Nil et qui ne mesure pas moins de douze kilomètres de longueur.

Ce n'est, d'ailleurs, que dans ce cimetière que M. Gayet a dirigé ses recherches.

La vitrine qui contient, au musée Guimet, les restes de Thais est placée à l'entrée et fait face à l'escalier. Thais est étendue à côté de l'anachorète Sérapion. Les os, jaunés, sont bien conservés et les pieds sont chaussés de minuscules habouches tissées de fils d'or. Tout ce qui a été trouvé dans le sarcophage a été placé dans la vitrine. On y voit un bouquet de roses de Jéricho, un bouquet d'immortelles, un bouquet de fleurs qui entourait la tête de la morte, des palmes en feuilles de palmier tressées, un collier de vraies perles, les habits de gala de la courtisane richement brodés et tissés, une jarre placée au-dessus du cercueil, dans le sable, et qui contenait, comme le dit l'inscription tracée sur sa partie postérieure, du vin de Mike.

L'anachorète Sérapion est, lui aussi, recouvert de ses habits ; il a encore, passés dans les bras et les jambes, d'énormes anneaux de fer ; sa taille est serrée dans une lourde ceinture de fer, et le collier qu'il porte à son cou pèse exactement sept livres.

Voilà les deux « sujets » principaux de cette exposition, divisée en trois parties : Egypte antique, Egypte romaine et Egypte byzantine.

Dans l'époque égyptienne antique, M. Gayet nous montre le sarcophage en bois de cèdre du chancelier La-Khet-un-Hat, qui vivait à l'époque de la XIII^e dynastie, 2,500 ans avant notre ère ; des poteries ornées de figurines, un miroir en bronze, etc.

Des masques en plâtre, un sarcophage et une momie constituent les seuls documents de l'époque romaine.

Vingt et une vitrines sont réservées à l'époque byzantine.

Elles renferment treize corps — en plus de ceux de Thais et de Sérapion — entourés de tout ce qui se trouvait dans leurs tombes, c'est-à-dire des chapelets, des vêtements, des bracelets, des écritoires, des calams (plumes en roseau), des fragments de broderies, de tapisseries, des colliers, une série de planchettes trouvées avec les corps d'enfants et sur lesquelles se voient encore très distinctement, tracés au stylet, les devoirs de géographie, de grammaire et de mathématiques des élèves d'Antinoë. Comme armes, M. Gayet n'a découvert qu'un couteau à manche de bois ressemblant à un couteau de boucher et portant des inscriptions malheureusement indéchiffrables.

Enfin, quatre vitrines ne renferment que des tapisseries de soie et des broderies d'une finesse rare et d'un dessin réellement beau, qui constituent des documents de la plus haute valeur.

Cette exposition fait honneur à M. Gayet et à la science archéologique française.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Le paquebot rapide de l'avenir. — Le succès obtenu par les grands paquebots rapides allemands a ouvert la voie à pas mal d'utopies. Le *Deutschland* ayant prouvé qu'on peut traverser régulièrement l'Atlantique en cinq jours ou à peu près, on a tout de suite parlé d'effectuer la même traversée en quatre et même trois jours. Il est donc intéressant de reproduire les considérations suivantes présentées par *Scientific American* sur les conditions d'établissement d'un paquebot capable d'effectuer la traversée de l'Atlantique en quatre jours, ce qui correspond à une vitesse de 30 nœuds.

En conservant telle quelle la coque du *Deutschland*, il faudrait doter le navire d'un moteur pouvant fournir 83,000 chevaux de force, c'est-à-dire deux fois 1/4 la puissance actuelle. Ce n'est pas possible ; il faudrait donc agrandir la coque. On se trouverait conduit à un bateau de 285 mètres de long, 26 m. 60 de large et 9 m. 15 de tirant d'eau, exigeant, pour être mû à la vitesse de 30 nœuds, un appareil moteur de 140,000 chevaux ! Même avec trois hélices, ce serait encore une puissance de 37,000 chevaux par hélice, ce qui ne laisserait sans doute pas que de faire hésiter les constructeurs les plus audacieux. Il faudrait, du reste, compter sur une consommation de 1,700 tonnes de charbon par vingt-quatre heures, ou 6,800 tonnes pour les quatre jours, ce qui entraînerait à une provision de 9,000 à 10,000 tonnes par voyage de Hambourg à New-York.

Il est bien probable que ce paquebot ne sera jamais construit, et il faut attendre les progrès futurs de l'avancement de la science qui permettra une meilleure utilisation des forces naturelles. Il n'est pas inutile de rappeler que l'emploi d'une turbine à vapeur, montée directement sur l'arbre d'hélices, a permis de réaliser, avec la *Turbinia*, simple bateau d'expériences, des vitesses de 32 nœuds, dépassées depuis, puisque le *Viper*, contre-torpilleur construit par l'amirauté anglaise, a donné 37 nœuds lors de ses premiers essais à l'embouchure de la Tyne ; il est vrai qu'il s'agit de bateaux de petites dimensions, ne portant qu'une trentaine d'hommes. Le *Viper* mesure, en effet, 67 mètres de longueur sur 6 m. 10 de largeur, avec 2 m. 20 de tirant d'eau, et son déplacement n'est que de 380 tonnes.

Une nouvelle « mer Morte ». — L'explorateur suédois Iven Hedin a fait connaître l'existence d'un grand lac très curieux qu'il a rencontré au Thibet. Il s'agit d'une nappe d'eau jusqu'ici inconnue, de grandes dimensions, une nouvelle « mer Morte », presque aussi intéressante que celle de Palestine.

C'est une des nappes d'eau les plus curieuses que j'aie jamais vues, écrit le savant voyageur. Elle est d'une étendue énorme, mais pas très profonde. Pour y naviguer, il faut commencer par marcher à pied dans l'eau pendant un kilomètre à partir du bord, pour atteindre le bateau ; puis il faut tirer le bateau pendant un autre kilomètre, de sorte qu'il faut traverser depuis le bord une distance de 2 kilomètres avant que le bateau, avec son équipage, puisse être réellement mis à flot.

Mais le caractère le plus curieux et le plus remarquable de cette mer, c'est la quantité incroyable de sel qu'elle contient. Le fond est une croûte compacte de sel, sur la surface rugueuse de laquelle il est très désagréable de marcher, comme il faut le faire pour gagner le bateau. Le bateau lui-même, nos rames, nos vêtements, ajoute I Hedin, étaient tout blancs comme de la chaux, et quand des gouttes d'eau tombaient à terre, elles laissaient derrière elles des globules comme celles laissées par les bougies de stéarine qui coulent. Il n'est pas étonnant que cette mer et tous ses alentours soient aussi stériles que la mer Morte de Palestine.

Variétés Monégasques

Le Voyage d'Honoré II, Prince de Monaco, à la Cour de France pendant la régence d'Anne d'Autriche (1646-1647).

(Suite). — Voir les numéros 2,135 à 2,141, 2,238, 2,239, 2,240

« Ici, je ne veux avoir garde d'oublier que Son Excellence, le samedi des Rameaux, étant allé au bois de Bou-

logne et au château de Madrid qui est élevé au milieu, le Roi y arriva à l'improviste, accompagné de M. le maréchal de Villeroy son gouverneur, de M. le comte de Charost, capitaine de ses gardes et de beaucoup d'autres seigneurs. Sa Majesté vint au Prince, avec lequel Elle s'entretint familièrement plus de deux heures, lui faisant mille honneurs, et prit plaisir à voir Son Excellence tuer au vol avec le fusil quelques gros oiseaux.

« Nous partîmes donc de l'hôtel à l'aube, et le Prince monta en carrosse en hâte, pour sortir de la ville, afin d'échapper aux visites qui l'auraient retardé ; mais il ne fut pas si diligent que le carrosse à six chevaux de madame la maréchale de Guébriant ne le suivit jusqu'au fameux jardin médicinal du Roi, situé au faubourg Saint-Victor, où Son Excellence reçut les compliments et un beau et grand vase d'ambre jaune envoyé de la part de ladite dame, avec ordre à son écuyer et à tous ses gentilshommes de se mettre à sa disposition avec le même carrosse, jusqu'ou il plairait à Son Excellence. Le Prince ne voulut pas qu'ils allassent plus outre ; on sut depuis qu'avec le second carrosse et les chevaux ils se rendirent au jardin où la maréchale était allée attendre le Prince pour le saluer.

« Beaucoup de monde y était également venu pour prendre congé et présenter leurs devoirs ; mais ils trouvèrent le Prince parti, s'acheminant vers Juvisy, où il dina le premier jour de mai et entendit la messe, pour aller coucher à Essonne, où se trouve une très belle maison de plaisance, appartenant à M. Inselin, trésorier de la maison royale et ami intime de Son Excellence, où les officiers de ce personnage avaient l'ordre de la recevoir en allant à sa rencontre. Cependant le Prince n'accepta pas l'invitation ; il se contenta de visiter la maison, qu'il trouva très belle, surtout à cause des délices des jardins, des canaux, des fontaines, et spécialement des grandes cascades qu'on y admire.

« Le 2^e du mois de mai nous partîmes d'Essonne pour aller coucher à Fontainebleau. Le jour fut froid et accompagné d'une pluie qui nous incommoda beaucoup. Elle nuisit à la visite de cette maison, dont je me passerai de faire une description longue et détaillée, ne trouvant pas de paroles assez éloquentes pour le faire. Je me contenterai de dire qu'en parlant de la maison de Fontainebleau j'entends parler de ce qu'il y a de plus grand en Europe, en un mot d'une maison digne du roi de France. La « Fontaine Belle-Eau » lui a donné le nom, et comme elle se trouve au milieu d'une forêt d'arbres de haute futaie, d'une étendue de plus de 50 milles, pleine de grandes chasses, cela a amené les rois de France à y construire un palais, qui, depuis le temps de saint Louis, a toujours été la demeure des rois ses successeurs, qui allaient s'y reposer de leurs travaux. Depuis ces derniers temps on l'a tellement agrandi, qu'on ne peut plus le nommer un palais, mais une grande ville, avec d'immenses basses-cours, de nombreux logements, des chapelles royales, des cabinets ornés des chefs-d'œuvre du Titien, de Raphaël et des premiers peintres du monde, des galeries peintes par les plus fameux de ce temps-là, des volières, des bains, des jardins, des statues de bronze et de marbre, de grands canaux, des fontaines, des avenues, des bosquets et autres délices et miracles de l'art et de la nature, le tout rehaussant la beauté et contribuant à rendre célèbre ce Fontainebleau, où toute la cour se loge commodément, comme dans la plus digne des habitations royales qu'on puisse voir au monde.

« Le 3 du mois, malgré la pluie, le Prince visita le palais, accompagné par le lieutenant royal et le majordome. Après avoir parcouru les jardins et les parcs en carrosse, il assista à la messe dans une des chapelles royales.

« Le baron de Rians, intendant général des affaires de Son Excellence dans ses états en France, qui avait accompagné le Prince avec sa femme jusqu'à Fontainebleau, prit alors congé pour retourner à Paris.

« Son Excellence continua son voyage vers Nemours, capitale du duché de ce nom, d'où, le 4, nous partîmes pour Montargis, et le 5 nous vîmes à Briare, sur la Loire, où commence ce fameux canal artificiel, lequel, pour la commodité du trafic de Paris, va de la Loire à la Seine.

« Le 6, nous partîmes pour Cosne, où le piqueur de Son Excellence, qui la précédait, trouva tous les appartements retenus par le courrier de M^{me} la comtesse d'Harcourt, laquelle devait y arriver le même jour, avec une

nombreuse suite, retournant de Barcelone, où elle était vice-reine, et se rendant à Paris. Son Excellence, ayant appris cette circonstance, donna l'ordre d'avancer de quatre lieues plus loin, afin de ne point déranger une dame d'un si haut rang; mais les gens de Madame ne le permirent pas; on partagea les logements, et leurs Excellences furent commodément logées l'une en face de l'autre.

« Madame arriva après le Prince, qui l'ayant laissé reposer pendant une demi-heure, alla la visiter, et trouva dans sa conversation une si grande amabilité et tant de civilité, qu'il se trouva fortifié dans l'estime et le respect qu'il nourrissait pour elle.

« Une fois la visite finie, le Prince ne permit pas que Madame le conduisit au bas de l'escalier, mais il fut accompagné jusqu'à sa chambre par le comte d'Armagnac, fils aîné de Madame, enfant d'environ six ans, mais vif et de grande espérance, tout-à-fait ressemblant au père, que Madame amenait avec elle et avec ses autres frères, et sœurs. On peut remarquer que Monseigneur le Marquis, voyageant en poste de Paris à Monaco, s'étant rencontré près de Lyon avec le comte d'Harcourt, de retour de Barcelone, ce dernier était descendu de voiture, le Marquis ayant quitté sa monture, et lui fit mille caresses et honnêtetés, de sorte que la fortune paraissait avoir concerté la rencontre du Prince avec la comtesse.

« Cette rencontre fut marquée par la naissance d'une fille de l'hôte du Prince, qui vint au monde au moment de son arrivée à Cosne. Le père la présenta à leurs Excellences, en les priant de la tenir sur les fonts-baptismaux. La cérémonie, très simple, eut lieu le jour suivant, mais le concours du peuple fut très grand. Le Prince se rendit avec Madame dans l'église paroissiale, et après quelque débat sur le nom de la fille, Son Excellence donna le choix à Madame, qui lui fit donner le nom de Marguerite, c'était son nom.

« Une fois la cérémonie terminée, le Prince prit congé de la comtesse, et après avoir gratifié généreusement la commère, le curé et beaucoup d'autres personnes, vers sept heures nous partîmes, elle pour Paris et nous du côté de la Charité, où il y a un beau pont en pierres jeté sur la Loire. A huit heures, nous quittâmes la Charité sous une pluie battante, et nous allâmes dîner à Nevers, grande ville appartenant à M. le duc de Mantoue. La matinée avait été si mauvaise et les chemins si dégradés que le Prince ne comptait pas aller plus avant; mais la pluie ayant cessé et le temps s'étant remis au beau, nous allâmes coucher au village de Magny, dans la même journée, après avoir franchi les chemins de l'« Enfer » et du « Diable », qu'on dénomme ainsi, entre la Charité et Magny, et cela parce qu'ils sont les plus mauvais de la France, surtout après la pluie. Les gentilshommes, qui se trouvaient dans le second carrosse, l'ont bien éprouvé, cependant sans aucun dommage.

« Le 9, de Magny nous allâmes dîner à Villeneuve et coucher à Moulins, grande ville, capitale du Bourbonnais, où on fabrique la plus belle gainerie de France. Son Excellence en acheta une grande quantité pour régaler ses amis d'Italie. Le 10 nous partîmes de Moulins pour Varennes, où nous couchâmes. Le 11, de Varennes nous allâmes dîner à la Palice, où se trouve un fort joli château appartenant au marquis de Saint-Géran, gouverneur du Bourbonnais. Là, le Prince, pendant que les domestiques dinaient, fit un très joli tir au vol, et tua un hibou à une telle hauteur que les habitants en restèrent émerveillés.

« Le même jour, nous allâmes coucher à la Pacaudière. Nous fûmes surpris par une forte pluie qui détrempa nos bagages. A cet endroit, nous trouvâmes le campement des cheval-légers de S. A. le duc d'Orléans, dont les officiers vinrent aussitôt rendre leurs hommages à Son Excellence.

« Le 12, nous partîmes de la Pacaudière, pour aller à Roanne, où s'embarquent ceux qui de Lyon vont à Paris, par la voie fluviale, jusqu'à Orléans. Le Prince logea à l'hôtellerie très renommée « du Loup », où il fut traité avec splendeur et délicatesse.

« Le 13, Son Excellence monta en litière pour traverser la montagne de Tarare plus commodément, et il arriva au-delà de la montagne d'assez bonne heure pour échapper à la pluie qui commença à tomber avec violence dès qu'on fut arrivé.

« Nous ne pouvons oublier Tarare, et pour décrire les

dangers que nous avons traversés, je n'ai besoin de recourir ni à l'invention, ni aux figures de rhétorique, la seule vérité suffit. Déjà en allant à Paris, la pluie nous avait obligés d'y rester un jour; au retour, il fallut y séjourner deux jours entiers. Ce ne fut pas un simple arrêt; nous eûmes à subir un véritable siège, car notre hôtellerie fut insensiblement cernée par les eaux des torrents, et se fût écroulée sans le secours de Dieu. Le déluge purgea déjà une fois le monde, et on sait que c'est le feu qui doit le détruire pour la dernière fois; mais je fus sur le point de croire le contraire.

Tarare se trouve au fond d'une vallée, cerné des quatre côtés par des montagnes si hautes qu'on peut la tenir comme inabordable; deux grands torrents la divisent, et pour inonder le pays il suffit que le Loup rejette l'eau qu'il a bue sur les cimes de ces montagnes. La pluie, qui, comme je viens de le dire, commença aussitôt notre arrivée, continua la nuit assez modérément; mais le jour suivant ce fut un vrai déluge; les torrents grossirent de telle manière et devinrent tellement rapides, qu'après avoir rompu et emporté des ponts, des arbres et quelques maisons, elles vinrent nous assaillir. Les premiers à fuir furent les officiers de cuisine et leurs aides, puis les carrosses et les chevaux qui pouvaient nager dans leurs écuries. Le Prince eut le bonheur de se sauver, par une porte de service, dans une maison plus éloignée des eaux que celle où il logeait.

(A suivre)

G. SAIGE.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 9 au 16 Juin 1901

TORRE SALINE, b. Angelo-Padre, ital., c. Dominici,	charbon.
CANNES b. Ville-de-Monaco, fr., c. Bianchy,	sable.
— b. Louise-Auguste, fr., c. Besson,	—
— b. Indus, fr., c. Tassis,	—
— b. Saint-Louis, fr., c. Jourdan,	—
— b. La Paix, fr., c. Aune,	—
— b. Louise, fr., c. Garel,	—
— b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	—
— b. Marie, fr., c. Castinelli,	—
MARSEILLE, b. Saint-Louis, fr., c. Sammartin,	briques et ciment.

Départs du 9 au 16 Juin

NICE, br. goél., Confiance, fr., c. Luciani,	sur lest.
CANNES b. Saint-Louis, fr. c. Jourdan	—
— b. Indus, fr., c. Tassis,	—
— b. Louise, fr., c. Garel,	—
— b. Louise-Auguste, fr., c. Besson,	—
— b. Ville-de-Monaco, fr., c. Bianchy,	—
— b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	—
SAINT-TROPEZ, b. Saint-Louis, fr., c. Sammartin,	—
A LA MER, y. à vap. Calanthe, am., c. William,	—

Par convention verbale de ce jour, M^{me} veuve VAUTHIER a vendu à M^{me} BEAULIEU les meubles garnissant l'appartement qu'elle occupe à Monaco.

Oppositions chez M^{me} BEAULIEU, 18, rue Florestine, Condamine

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite de la Société en nom collectif HOARE et PETITOT sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, le 2 juillet prochain, à 3 heures du soir.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. RAYBAUDI, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau (sur timbre) indicatif des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 15 juin 1901.

P. le Greffier en Chef,
A. Cioco, C.-G.

AVIS

Les créanciers de la faillite PERRET sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au

Palais de Justice, à Monaco, le 3 juillet prochain, à 3 heures du soir.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. RAYBAUDI, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau (sur timbre) indicatif des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 15 juin 1901.

Pour le Greffier en Chef,
A. Cioco, C. G.

Etude de M^e TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE APRÈS DÉCÈS

Le lundi 24 juin 1901, à 2 heures du soir, dans un appartement au rez-de-chaussée de la maison Bellando, sise à Monaco, rue Louis, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, consistant en : lits complets, armoires à glace, commodes, tables de nuit, pendules, glaces, fauteuils, chaises, etc.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat passé devant M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le premier juin mil neuf cent un, enregistré, monsieur André ROUGIER, artiste peintre, et monsieur Léon ROUGIER, sans profession, demeurant tous deux à Lyon, place Bellecour, n° 30 bis, ayant élu domicile à Monaco en l'étude de M^e Valentin, notaire, ont acquis conjointement et par moitié entre eux, de monsieur François CHINETTI, propriétaire, et madame Rose-Caroline PONTI, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, lesquels ont fait la même élection de domicile.

Une grande maison appelée Villa Carlotta, située à Monaco, boulevard de l'Ouest, impasse Crovetto, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée et vaste terrain circulaire avec entre-sol de cinq pièces, ensemble le terrain attenant à cette maison et sur lequel elle est édifiée, d'une contenance de quatre cent huit mètres carrés soixante-dix décimètres carrés, confinant au levant et au couchant une route privée dite avenue Crovetto frères, au nord monsieur Charles Gamba, et au midi mademoiselle Fany.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix principal de cent dix-huit mille quatre cents francs, contrat en mains.

Une expédition dudit contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus désigné des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le dix-sept juin mil neuf cent un.

Pour extrait :
Signé : L. VALENTIN.

Etude de M^e A. BLANC, notaire à Monaco
39, rue Grimaldi, 39

VENTE PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE

SUR LICITATION

A Monaco, en l'étude de M^e BLANC, notaire, le samedi 6 juillet, 10 heures du matin :

de la VILLA MARTROYE

située à Monaco, Condamine, à l'angle de la rue Grimaldi et de la rue Antoinette, consistant dans une maison élevée sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée, avec dépendances et jardin d'agrément, le tout d'une contenance de 329 mètres carrés.

Entrée en jouissance immédiate.
 Mise à prix, outre les charges : **35,000 francs.**
 Consignation pour enchérir : **5,000 francs.**
 Faculté pour l'acquéreur de prendre le mobilier décrit en l'inventaire annexé au cahier des charges, pour le montant de sa prisée.
 S'adresser, pour tous renseignements, à M^e BLANC, notaire.

Etude de M^e A. BLANC, notaire à Monaco
 39, rue Grimaldi, 39

VENTE SUR LICITATION

APRÈS ACCEPTATION BÉNÉFICIAIRE
 ET SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME

Il sera procédé le 2 juillet 1901, à 9 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice à Monaco, par devant M. Maurel, juge à ce commis, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur.

D'UN IMMEUBLE

situé à Monaco, avenue de Monte Carlo, composé de deux villas *Colombe* et *Montjoie*, et dépendances, — dépendant de la succession bénéficiaire de madame Aurélie-Hortense LACOUR, en son vivant veuve en premières noces de monsieur Jean-Antoine-Eugène VENTRE D'AURIOL et épouse en secondes noces divorcée de monsieur Charles-Narcisse JOUVEAU-DUBREUIL, ladite dame demeurant et domiciliée à Monaco, villa Colombe, où elle est décédée le 20 mars 1899.

Cette vente est poursuivie à la requête de monsieur Jules-Eugène-Frédéric VENTRE D'AURIOL, professeur de langues, demeurant à Monaco ;

Et de monsieur Henri-Aurélien-Louis VENTRE D'AURIOL, sans profession, demeurant et domicilié à Neuilly-sur-Seine, rue Théophile Gautier, n° 5, colicitant surenchérisseur.

Ayant tous deux élu domicile en l'étude de M^e BLANC, notaire ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1° Monsieur Auril-Charlemagne-Geneviève-Eugène-Emile VENTRE D'AURIOL, propriétaire, demeurant à Londres ;

2° Et mademoiselle Elisabeth-Rosalie-Eugénie-Aurélien VENTRE D'AURIOL, célibataire majeure, propriétaire, demeurant à Paris, rue d'Offremont, n° 5.

L'immeuble à vendre est désigné ainsi qu'il suit :

DÉSIGNATION :

Une propriété située à Monaco, avenue de Monte Carlo, comprenant :

1^{er} Deux villas appelées :

1° L'une *Villa Colombe*, élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de deux étages, construite en pierres et briques et couverte en tuiles ;

2° Et l'autre, *Villa Montjoie*, élevée sur rez-de-chaussée d'un étage, construite en pierres et couverte en tuiles.

2^{em} Un bâtiment à simple rez de-chaussée, servant en partie, de caves et d'établissement à usage de Café-Restaurant, dit « Brasserie Gambrinus », construit en pierres et couvert par la terrasse de l'immeuble.

Ce bâtiment se trouve à l'encoignure de l'avenue de Monte Carlo et au bas de l'escalier dit de Sainte-Dévote.

3^{em} Une terrasse sur le bâtiment dont s'agit, formant le jardin des deux villas sus indiquées.

Le tout d'une contenance totale d'environ 1,173 mètres carrés, est porté au cadastre pour une superficie de 1,051 mètres carrés, sous les n°s 489, 490 et 491 de la Section B, et tient au nord, le chemin de fer, à l'est, l'Hôtel des Princes ; au midi, l'avenue de Monte Carlo et à l'ouest, l'escalier dit de Sainte-Dévote et la Place.

Ensemble, les objets mobiliers, meubles meublants, garnissant la Villa Montjoie et les premiers et deuxième étages de la Villa Colombe, et décrits en un inventaire annexé au cahier des charges dressé par M^e BLANC, notaire à Monaco, le 15 mars 1901, enregistré, et déposé au Greffe du Tribunal Supérieur par acte du seize du même mois enregistré.

SURENCHÈRE

Suivant ordonnance rendue à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, du 18 mai dernier, enre-

gistré, ledit immeuble et ses dépendances, ensemble les objets mobiliers compris dans la vente — ont été adjugés à monsieur Henri-Jean-Urbain de la Croix, sans profession, demeurant à Paris, moyennant le prix de cent cinquante-cinq mille francs, mais par acte passé au Greffe du Tribunal Supérieur, le 25 du même mois, le sieur Henri VENTRE D'AURIOL, susnommé, a déclaré surenchérir du sixième, outre les charges — cet acte de surenchère a été dénoncé au poursuivant et aux parties intéressées, et la validité en a été prononcée par jugement du Tribunal Supérieur en date du 14 juin 1901, qui a fixé la vente à la date du 2 juillet sus indiquée, sur la mise à prix de cent quatre-vingt mille huit cent trente-trois francs trente-cinq centimes.

MISE A PRIX :

En conséquence, la nouvelle vente dudit immeuble, ensemble les objets mobiliers, aura lieu sur la mise à prix de *cent quatre-vingt mille huit cent trente-trois francs trente-cinq centimes*, outre les charges, ci **180,833 fr. 35**

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Conformément aux dispositions de l'article 603 du Code de Procédure Civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscriptions d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions, avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, au Greffe du Tribunal Supérieur, et pour tous renseignements, à M^e Blanc, notaire.

Fait et rédigé à Monaco, par M^e Blanc, notaire. le 17 juin 1901.

Signé : A. BLANC.

Enregistré à Monaco, le 17 juin 1901, f° 6 v°, case 5.
 Reçu 1 franc. Signé : CARRARA.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

TRAVAUX D'ENROCHEMENTS

POUR LA

CONSTRUCTION D'UNE JETÉE

Adjudication à la Mairie de Monaco

le **Mardi 2 Juillet 1901, à 10 heures du matin**

Le public est prévenu que, conformément aux Ordonnances Souveraines des 6 et 7 juin 1858, il sera procédé, le mardi 2 juillet 1901, à 10 heures du matin, dans une salle de la Mairie de Monaco, en séance publique et dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux d'enrochements pour la construction d'une jetée à l'entrée de la baie de Monaco. Ces travaux sont évalués comme il suit :

Travaux à l'entreprise.....fr. 2,357,040
Somme à valoir..... 242,960

Total.....fr. 2,600,000

VENTE APRÈS FAILLITE

d'un fonds de commerce de **Lingerie fine. — Couture et modes.**

Exploité dans la plus belle situation de Monte Carlo.

S'adresser à M. Cioco, Syndic, à Monaco.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
 MONACO-CONDAMINE

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIFF MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

Boulevard de l'Ouest (Pont de Sainte-Dévote)
 MONTE CARLO

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S^t-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine
 et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo

MAISON MODÈLE

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

Fournisseur brevetée de S. A. S. le Prince de Monaco

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala
 IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

Médailles d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers et Paris
 Pour la fabrication des objets en bois d'olivier
 Souvenirs du pays

MAROQUINERIE EXTRA-FINE. — ARTICLES DE PARIS
 JOUETS DERNIÈRES NOUVEAUTÉS
 GRAND RAYON SPÉCIAL DE PAPETERIE. — REGISTRES
 PHOTOGRAPHIES. — CARTES POSTALES
 FOURNITURES DE BUREAUX
 PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — EVENTAILS
 GANTS. — RUBANS. — VOILETTES
 CHAUSSETTES ET BAS DE SOIE. — CHEMISES DE SOIRÉES
 CRAVATES. — CHAUSSURES FINES
 OMBRELLES RICHES. — PARAPLUIES. — CANNES
 ARTICLES DE JEUX. — ROULETTES. — TAPIS
 ARTICLES DE VOYAGE

English spoken — Man spricht deutsch

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Imprimerie de Monaco — 1901

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Jun	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
10	755.2	755.3	755.5	755.8	755.8	26. »	28. »	31. »	26. »	24. »	75	E. faible.	Beau temps.		
11	755.2	755.4	755.2	755.7	756. »	27.4	30.7	27.6	25.9	24. »	74	S. et S.-O. faible.	Variable.		
12	755. »	755.6	755. »	755.2	755.4	26 »	29. »	28. »	25.2	23.8	74	S.-O. faible.	id.		
13	752.3	752.2	751. »	750.7	750.2	27 »	29. »	30.8	25.6	23.9	76	id.	Beau temps.		
14	748.4	749.5	750.4	751. »	753. »	25. »	26. »	22.7	22. »	21.3	78	O. faible.	Couvert, pluie.		
15	754. »	754. »	753. »	752.5	752.7	21. »	20.4	21. »	20.8	19.5	83	E. faible.	Pluie, averses.		
16	752. »	752.8	7.3. »	752 »	753. »	23. »	24. »	26. »	21. »	19.8	79	S.-E.	Beau temps.		
DATES		40	41	42	43	44	45	46							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	31. »	30.7	31.4	31. »	28. »	22. »	26.3						
		Minima	23.5	22.9	22.8	22. »	21.3	18. »	18. »						

Pluie tombée : 16^{mm} 4